

ASSEMBLÉE NATIONALE

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 806

présenté par

Mme Riotton, Mme Pompili, Mme Sarles, Mme Meynier-Millefert et M. Roseren

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.